



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal Mercredi 25 mars 2015
Salle du Conseil municipal
Mairie de DISSAY

L'an deux mille quinze, le 25 mars, à 19h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	23	Nombre de présents votants	21
Nombre de pouvoirs accordés	2	Nombre de suffrages exprimés	23

PRESENTS : Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Madame Françoise DEBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Patrick SITAUD, Madame Laetitia BOURSIER, Madame Valérie BRARD-TRIGO, Madame Marie-Jo DELECROIX, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Didier FERJOUX, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIERE, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Laurent POUPIN, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Madame Maryline SOLEILHAC, Madame Anne VERMOTE, Madame Cécile CARPENTIER.

POUVOIRS : Madame Annie LEGRAND représentée par Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIERE ; Madame Virginie DOMINOT représentée par Monsieur Damien AUBRION.

Monsieur Laurent POUPIN a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique que le vote sur les nouveaux statuts du SIVEER est reporté à une date ultérieure. Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote du compte administratif et du compte de gestion, la présentation est faite par le 1^{er} adjoint, Monsieur Brémond.

Délibération n° 01/25/03/2015: Vote du compte administratif 2014 du budget commune

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 941 683.77 €
	Réalisé :	984 518.55 €
	Reste à réaliser :	388 457.92 €
Recettes	Prévu :	1 941 683.77 €
	Réalisé :	1 594 048.79 €
	Reste à réaliser :	161 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 049 733.51 €
	Réalisé :	2 663 541.02 €
Recettes	Prévu :	3 049 733.51 €
	Réalisé :	2 980 146.68 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	609 530.24 €
Fonctionnement :	316 605.66 €
Résultat global :	926 135.90 €

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n° 02/25032015: Vote du compte administratif 2014 du budget eau

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	180 932.38 €
	Réalisé :	11 164.69 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	180 932.38 €
	Réalisé :	165 481.90 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	511 230.88 €
	Réalisé :	252 452.34 €
Recettes	Prévu :	511 230.88 €
	Réalisé :	396 012.91 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	154 317.21 €
Fonctionnement :	143 560.57 €
Résultat global :	297 877.78 €

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n° 03/25/03/2015 : Vote du compte administratif 2014 du budget assainissement

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	334 654.12 €
	Réalisé :	110 790.02 €
	Reste à réaliser :	102 933.65 €
Recettes	Prévu :	334 654.12 €
	Réalisé :	214 132.09 €
	Reste à réaliser :	90 235.75 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	268 990.69 €
	Réalisé :	254 762.05 €
Recettes	Prévu :	288 990.69 €
	Réalisé :	209 210.50 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	103 342.07 €
Fonctionnement :	- 45 551.55 €
Résultat global :	57 790.52 €

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n° 04/25-03-2015 : Vote du compte administratif 2014 du budget camping

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	711.98 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévu :	711.98 €
	Réalisé :	711.98 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	42 313.34 €
	Réalisé :	24 677.84 €
Recettes	Prévu :	42 313.34 €
	Réalisé :	39 273.94 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	711.98 €
Fonctionnement :	14 596.10 €
Résultat global :	15 308.08 €

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n° 05/27-02-2014 : Vote du compte administratif 2014 du budget bâtiment location

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	211 357.68 €
	Réalisé :	211 357.68 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	211 357.68 €
	Réalisé :	41 357.68 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	30 000.00 €
	Réalisé :	0.00 €
Recettes	Prévu :	30 000.00 €

Réalisé :	30 000.00 €
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	-170 000.00€
Fonctionnement :	30 000.00 €
Résultat global :	-140 000.00€

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibération n° 06/25/03/2015 : Vote du compte administratif 2014 du budget parc de la Bélardière

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 670 630.79 €
	Réalisé :	1 641 147.61 €
Recettes	Prévu :	1 670 630.79 €
	Réalisé :	1 543 525.96 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 545 010.26 €
	Réalisé :	1 543 526.52 €
Recettes	Prévu :	1 545 010.26 €
	Réalisé :	1 633 312.24 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 97 621.65 €
Fonctionnement :	89 785.82 €
Résultat global :	- 7835.83€

Abstention	Contre	Pour
		22

Délibérations n° 07/08/09/10/11/12 du 25/03/2015 : Vote des comptes de gestion 2014 du budget principal de la commune et des budgets annexes

M. Pierre BREMOND, 1^{er} adjoint, expose aux membres que les comptes de gestion des différents budgets sont établis par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

M. Pierre BREMOND vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont soumis aux membres en même temps que les comptes administratifs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Vote les comptes de gestion 2014 du budget principal de la commune et des budgets annexes, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Abstention	Contre	Pour
		22

Monsieur le Maire étant revenu, il reprend la direction du conseil municipal.

Délibération n° 13/25/03/2015 : Affectation des résultats 2014 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MICHEL FRANCOIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 25 MARS 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	105 079.90 €
- un excédent reporté de :	211 525.76 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	316 605.66 €
- un excédent d'investissement de :	609 530.24 €
- un déficit des restes à réaliser de :	227 457.92 €
Soit un excédent de financement de :	382 072.32 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	316 605.66 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	116 605.66 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	200 000.00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	609 530.23 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 14/25-03-2015: Affectation des résultats 2014 du budget eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 25 MARS 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	143 560.57 €
- un déficit reporté de :	0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	143 560.57 €
- un excédent d'investissement de :	154 317.21 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	154 317.21 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	143 560.57 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	143 560.57 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	154 317.21 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 15/25-03-2015 : Affectation des résultats 2014 du budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 LE 25 MARS 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	45 551.55 €
- un excédent reporté de :	0.00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	45 551.55 €
- un excédent d'investissement de :	103 342.07 €
- un déficit des restes à réaliser de :	12 697.90 €
Soit un excédent de financement de :	90 644.17 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : DEFICIT	45 551.55 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	45 551.55 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	103 342.07 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 16/25-03-2015 : Affectation des résultats 2014 du budget camping

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 25 MARS 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	3 286.75 €
- un excédent reporté de :	11 313.34 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14 596.10 €
- un excédent d'investissement de :	711.98 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0 €
Soit un excédent de financement de :	711.98 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	14 596.10 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	14 596.10 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	711.98 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 17/25-03-2015 : Affectation des résultats 2014 du budget bâtiment location

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 27 février 2014,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	30 000.00	€
- un déficit reporté de :	0.00	€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	30 000.00	€
- un déficit d'investissement de :	170 000.00	€
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00	€
Soit un besoin de financement de :	170 000.00	€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	30 000.00	€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	30 000.00	€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00	€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	170 000.00	€

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 18/25/03/2015 : Affectation des résultats 2014 du budget Parc de la Bélarrière

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 LE 25 MARS 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4300.00	€
- un excédent reporté de :	85 485.82	€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	89 785.82	€
- un déficit d'investissement de :	97 621.65	€
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00	€
Soit un déficit de financement de :	97 621.65	€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	89 785.82	€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00	€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	89 785.82	€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	97 621.65	€

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 19/25-03-2015 : Vote du budget primitif 2015 Principal de la commune

Le Conseil municipal doit voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 1 434 452.90 € (dont 388 457.92 € de RAR)

Recettes : 1 434 452.90 € (dont 161 000.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 909 996.67 €

Recettes : 2 909 996.67 €

Abstention	Contre	Pour
1		22

Délibération n° 20/25/03/2015: Vote du budget primitif 2015 Eau

Le Conseil municipal doit voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 332 477.78 €

Recettes : 332 477.78 €

Fonctionnement

Dépenses : 399 595.00 €

Recettes : 399 595.00 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 21/25-03-2015 : Vote du budget primitif 2015 Assainissement

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 290 720.82 € (dont 102 933.65 de RAR)

Recettes 290 720.82 € (dont 90 235.75 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 280 698.59 €

Recettes : 280 698.59 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 22/25-03-2015 : Vote du budget primitif 2015 Camping

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 711.98 €

Recettes 711.98 €

Fonctionnement

Dépenses : 35 596.10 €

Recettes : 35 596.10 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 23/25-03-2015 : Vote du budget primitif 2015 Bâtiment Location

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 170 000,00 €

Recettes 170 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 30 000,00 €

Recettes : 30 000,00 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n° 24/25-03-2015 : Vote du budget primitif 2015 Parc de la Bélardière

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

Investissement

Dépenses : 1 613 148.17 €

Recettes 1 613 148.17 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 605 312.34 €

Recettes : 1 605 312.34 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n°25/25-03-2015: Fiscalité : taux d'imposition 2015

Considérant la loi de finances rectificatives pour 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014 qui impose une augmentation des bases de 0.9%,

Considérant la baisse des dotations de l'Etat et la volonté de l'équipe municipale de maintenir la qualité des services publics assurés,

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux depuis 3 ans et au vu du contexte financier et de l'augmentation des charges qui pèsent sur la commune, propose d'augmenter les taux 2015 comme suit :

Taxes	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	10.80	18.78	18.78	19.12	19.16	19.16	19.54
Foncier bâti	11.34	11.66	11.66	11.89	11.89	11.89	12.12
Foncier non bâti	37.01	39.90	39.90	40.70	40.70	40.70	41.51
CFE	11.64	19.70	19.70	20.09	20.09	20.09	20.49

Monsieur le Maire indique en parallèle que la gestion maîtrisée des dépenses sera poursuivie en optimisant au maximum les charges de fonctionnement.

Abstention	Contre	Pour
1		22

Délibération n°26/25-03-2015: Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote des budgets primitifs,
Vu la nécessité de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement,
Vu la proposition de la commission Finances,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter le prix de l'eau et d'augmenter le tarif de l'assainissement pour l'année 2015 comme suit :

EAU		ASSAINISSEMENT	
Prime fixe	33.56 euros	Prime fixe	33.00 euros
Redevance au m3	1.35 euros	Redevance au m3	0.96 euros

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n°27/25-03-2015: Contribution du budget communal au titre des eaux pluviales pour 2015

Considérant la nature partiellement unitaire du réseau d'eaux pluviales et les répercussions sur les installations du réseau d'assainissement de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget général versée au budget annexe d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que la charge financière supportée par le budget général de la commune au titre des eaux pluviales dépend de la nature des réseaux (totalement séparatifs, partiellement ou totalement unitaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer cette participation à :

3 % des charges de fonctionnement du réseau, amortissement et intérêts des emprunts exclus,

Et 10 % des amortissements techniques et intérêts des emprunts.

Pour 2015, le montant de cette participation s'élève à 13 574.70 euros et sera imputée au compte 65737 du budget général (et 7063 du budget assainissement).

Dépenses BP 2015 assainissement		% Participation budget commune	<u>MONTANT PARTICIPATION</u>
OBJET	BP 2015	BP 2015	BP 2015
charges à caractère général	108 000,00	3%	3 240,00
Atténuation de charges	31 000,00	3%	930,00
Charges	3 000,00	3%	90,00
Intérêts de la dette	8 147,04	10%	814,70
Amortissement technique	85 000,00	10%	8500
TOTAL			13 574,70

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n°28/25-03-2015: Vote des subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote des budgets primitifs,
Vu la nécessité de voter les subventions aux associations
Vu la proposition de la commission Finances,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux associations les montants suivants pour l'année 2015:

Subvention caisse des écoles	50 419,69
Subvention CCAS	14 442,44
Subvention budget assainissement	13 574,70
Subvention bâtiment locations	30 000,00

SUBVENTIONS 2015

ASSOCIATIONS	SUBVENTION PROPOSEE
A croch' et vous	1 000,00 €
ACCA (chasse)	500,00 €
ADMR	1 850,00 €
Promotion de la lecture en vienne 0,20 € par habitant (3199 h)	640,00 €
APE les p'tits, les grands	1 000,00 €
Banda l'espérance	1 250,00 €
Basket Club Val Vert du Clain	800,00 €
Carrefour de l'amitié	500,00 €
CDS Foot	2 500,00 €
Comité de jumelage	1 500,00 €
Comité des fêtes	4 500,00 €
Danse plaisir	300,00 €
DISSAY Amical Pongiste	200,00 €
Eclat	300,00 €
Espoir DISSAY/Twirling	2 300,00 €
FNACA	300,00 €
FEPS	1 000,00 €
MÖLkkyroscope	210,00 €
Resto du cœur	500,00 €
Taekwondo	1 000,00 €
Théâtre du clos-belhoir	800,00 €
Tonic Club	1 600,00 €
Twirling-club	400,00 €
1.2.3 en scène	200,00 €
Karabouille	800,00 €
Ecole musique Saint Georges	1 650,00 €
Loisirs Sports DISSAY	400,00 €
Pétanque club DISSAY	400,00 €
Club cynophile de DISSAY	400,00 €
La Cirquerie	1 000,00 €
TOTAL SUBVENTION ASSOCIATIONS LOCALES	29 800,00 €
Les FRANCAS DSP	39 750,00 €
IFREE /AGENDA 21	10 000,00 €
TAP rythmes scolaires	3 500,00 €
FREDON Trame verte et bleue	8 500,00 €
MUSIQUE EN CLAIN	5 000,00 €
Réserve Autres	9 550,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	106 100,00 €

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n°29/25-03-2015: Choix des entreprises pour la réalisation de l'ADAP

Une ordonnance prescrit **l'OBLIGATION de déposer avant octobre 2015** (à faire valider par le préfet dans les 4 mois), un Adap (agenda d'accessibilité programmée) avec calendrier des travaux sur 3 ans et engagement financier.

Afin de pouvoir mettre en place un ADAP, la commission en charge de l'accessibilité des bâtiments communaux propose de mandater une entreprise pour rédiger ce document.

Une consultation a été réalisée auprès de trois entreprises et après analyse des offres, il s'avère que l'entreprise SOCOTEC a proposé l'offre la mieux disante.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 6930.00 € HT 8316.00 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget investissement de la commune au compte 2031.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de choisir l'entreprise SOCOTEC pour la réalisation de l'ADAP.

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n°30/ 25/03/2015: Plan de financement -demande de subvention dans le cadre de la DETR

Monsieur le Maire indique qu'une délibération doit être votée en complément de la délibération n°2 du 30 janvier 2015 concernant les Demandes de subvention dans le cadre de la DETR.

En effet, la préfecture demande que les plans de financement soient intégrés dans la présente délibération et ne soient pas mis en annexe.

1/ Travaux lourds de rénovation du patrimoine communal : travaux du bâtiment de la Mourauderie

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	MONTANT
DETR	X	23%	30 383.00
Autres subventions Etat (préciser laquelle)			
Fonds Européens			
Conseil Général			
Divers			
Fonds propres	X	77%	101 717.00
TOTAL			132 100.00

2/ Transformation de terrains bruts en terrains aménagés constructibles donnés à bail opérateurs HLM : Aménagement de la rue des bouleaux-Village Senior

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	MONTANT
DETR	X	23%	7071.81
Autres subventions Etat (préciser laquelle)			
Fonds Européens			
Conseil Général			
Divers			
Fonds propres	X		23 675.19
TOTAL			30 747.00

3/ Voirie et réseaux nécessaires pour la construction de logements sociaux

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	MONTANT
DETR	X	23%	39 100.00
Autres subventions Etat (préciser laquelle)			
Fonds Européens			
Conseil Général			
Divers			
Fonds propres	X	77%	130 900.00
TOTAL			170 000.00

4/ Dépenses de fonctionnement : Etudes, frais d'ingénierie préalables à une opération subventionnable au titre de la DETR : aménagement de la rue des bouleaux

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	MONTANT
DETR	X	23%	5490.10
Autres subventions Etat (préciser laquelle)			
Fonds Européens			
Conseil Général			
Divers			
Fonds propres	X	77%	18 379.9
TOTAL			23 870.00

5/ Constructions neuves, rénovation ou extension des bâtiments scolaires et périscolaires : travaux d'aménagement de l'école maternelle suite à la demande d'ouverture d'une sixième classe

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	MONTANT
DETR	X	23%	2523.18
Autres subventions Etat (préciser laquelle)			
Fonds Européens			
Conseil Général			
Divers			
Fonds propres	X	77%	8447.16
TOTAL			10 970.35

6/ Réhabilitation des réseaux d'assainissement

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	MONTANT
DETR	X	23%	12500.50
Autres subventions Etat (préciser laquelle)			
Fonds Européens			
Conseil Général			
Divers			
Fonds propres	X		41849.50
TOTAL			54 350.00

7/ Viabilisation des zones d'activités économiques la viabilisation des terrains de la Bêlardière

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	MONTANT
DETR	X	23%	21374.13
Autres subventions Etat (préciser laquelle)			
Fonds Européens			
Conseil Général			
Divers			
Fonds propres	X	77%	71556.87
TOTAL			92 931.00

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n°31/ 25/03/2015: Aide à la diffusion culturelle 2015- Conseil Général de la Vienne

Le Conseil Général de la Vienne attribue une aide à la diffusion culturelle. L'aide est versée à l'organisateur dont le siège social est fixé dans la Vienne, qui peut être :

- une collectivité locale,
- une association.

Les aides à la diffusion sont accordées dans la limite d'un quota de 5 représentations par spectacle labellisé en 2015 sous réserve des crédits budgétaires suffisants.

Ces aides à la diffusion ne peuvent être cumulées avec d'autres subventions du Département pour la même opération.

Le montant de l'aide à la diffusion culturelle en milieu rural est établi sur le coût du cachet artistique indiqué dans le guide, hors frais annexes (transport, hébergement, restauration...).

L'aide est modulable en fonction de priorités définies par le Département :

- 30 % du coût de cession du spectacle pour des représentations ayant lieu dans des communes entre 2 001 et 6 000 habitants.

La commission Jeunesse, Animation, Vie Associative et Tourisme propose d'organiser les trois spectacles suivants : **Cumbia Sabrosa**", de la compagnie Las cabachas de la cumbia pour un montant de 2300€ (subvention à hauteur de 690€) **"Faux R'accord"** par la compagnie L'impromptu pour un montant de 2200€ (subvention à hauteur de 660€) **"Tchûzi Tzirq"** par la compagnie Cliq' en l'air Circus pour un montant de 1600€ (subvention à hauteur de 480€) Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de demander les subventions au conseil général pour la participation financière à ces spectacles dans le cadre de l'aide à la diffusion culturelle 2015.

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n°32 du 25/03/2015 : régime indemnitaire - RESSOURCES HUMAINES

Considérant la délibération n°14/2012-06-07 fixant le régime indemnitaire ;
 Considérant l'avis de la commission du personnel en sa séance du 18/02/2015 ;
 Considérant l'avis de la commission des finances en sa séance du 13/03/2015 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire le dispositif de primes semestrielles tel qu'initialement prévu à la délibération 14 du 07/06/2012 dans les mêmes conditions :

- Une prime versée au titre du premier semestre dont le montant maximal est fixé à 305€ brut, au prorata de la date de recrutement sur la période de référence (01/06/2014 – 31/05/2015)
 - Une prime versée au titre du second semestre dont le montant maximal est fixé à 305€ brut, au prorata du temps de présence effective sur la période de référence (01/11/2014 – 31/10/2015).
- Les critères de versement et d'attribution restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition. Le versement de la prime sera effectué sur les paies de juin pour le 1^{er} semestre et de novembre pour le second semestre.

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n°33 du 25/03/2015 : Recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif CUI CAE

Recrutement d'un agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) - emploi non permanent

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de recruter un contrat d'accompagnement dans les conditions fixées ci-après, à compter du 23/02/2015.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du Conseil Général de la Vienne.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention tripartite entre la commune, Monsieur MARMAN, et le Conseil Général, ainsi que son contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 8 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 8 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée de travail est fixée à 21 heures par semaine et que la rémunération sera fixée au prorata du nombre d'heures de travail, sur la base minimale du premier échelon du grade d'adjoint technique de 2nde classe, soit IB : 340, IM : 321
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CAE, les conventions conclues avec le CG86, ainsi que tous les documents afférents à la gestion de son contrat.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat et du Conseil Général, les aides financières susceptibles d'être versées dans le cadre de cette embauche.

Abstention	Contre	Pour
		23

Délibération n°34 du 25/03/2015 : Demande de subvention dans le cadre du FRIL

Monsieur le Maire indique que la commune peut demander une subvention dans le cadre du FRIL pour l'aménagement de l'esplanade du complexe gymnase/salle polyvalente.

La subvention d'investissement intervient pour les opérations relevant des catégories prioritaires retenues par la région Poitou-Charentes.

Les travaux doivent concerner notamment l'aménagement et/ou la rénovation du patrimoine (culturel et paysager)

de la collectivité et ses abords.

Le plafond de subvention est fixé à 30 % pour la commune de Dissay. Le coût des travaux étant estimé à 80 000 € HT, la commune peut demander une subvention à hauteur de 24 000 € HT.

Il demande donc au conseil l'autorisation de demander cette subvention avec un plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention mentionnée ci-dessus ainsi que le plan de financement annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le plan de financement proposé.

Abstention	Contre	Pour
		23

PLAN DE FINANCEMENT
Aménagement de l'esplanade du Gymnase de Dissay

DEPENSES en Euros H.T.	
Travaux d'aménagement	61 825,82
Création de gradins maçonnerie	6 876,83
Création de gradins menuiserie	8 665,60
Maîtrise d'œuvre du projet (3% du coût des travaux)	2 321,05
TOTAL =	79 689,30
Total arrondi =	80 000,00

RECETTES en Euros H.T.	
Département (20 %)	16 000,00
FRIL (30%)	24 000,00
Autofinancement	40 000,00
TOTAL =	80 000,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Le secrétaire
Laurent POUPIN

Le maire
Michel FRANCOIS